



Remboursement d'une indemnité de licenciement versée 2 fois

Par **Bochnia**, le 12/05/2009 à 09:47

Bonjour,

Dans le cadre de mon licenciement, mon employeur s'est trompé et m'a versé 2 fois le montant de l'indemnité (chèque puis virement bancaire)

Il me demande de rembourser le trop perçu.

Suis je obligé de rembourser sous peine de poursuites?

Par **ravenhs**, le 12/05/2009 à 10:14

Bonjour,

Oui.